



Versement de pension directement aux enfants

Par Parmelan

Bonjour,

Je suis divorcé depuis 19 ans avec 2 enfants qui sont aujourd'hui majeurs (18 et 21 ans).

J'ai versé jusqu'en 2021 la pension alimentaire définie par le JAF à leur mère pour un montant de $2 \times 335 = 670$? avec une garde classique.

En 2021, la situation a changé puisque mes 2 enfants poursuivent des études supérieures et leur résidence principale n'est plus chez leur mère car ils habitent chacun dans un logement loué.

Je participe pour 50% de la totalité des frais : frais de scolarité, frais d'hébergement (je paie directement les 2 loyers) et frais de vie pour un total de 1375 ?.

Je ne verse donc concrètement plus rien directement à leur mère.

Est-ce que je risque quelque chose en procédant ainsi (leur mère peut-elle se retourner contre moi en disant que je ne lui verse pas de pension) ?

Puis-je encore déclarer aux impôts la valeur de la pension que je versais avant à leur mère ? Si oui pour quel bénéficiaire (leur mère ou chacun d'eux) ?

Si je ne peux plus déclarer la pension, puis je demander un rattachement d'un des 2 enfants sur mon foyer fiscal ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par kang74

Bonjour

Vous êtes en effet dans l'illégalité en ne versant plus à la mère comme le jugement vous l'impose .

Elle peut donc vous forcer à lui payer ce que vous lui devez et jusqu'à 5 ans en arrière , et considérera que ce vous payez à vos enfants est du " plus" à ce que vous devez à la mère .

En résumé passez vite devant un JAF , quand on a un jugement, on le suit ou on le fait changer .

On ne décide rien de façon unilatérale .

Pour les impôts si vous voulez déduire quoi que ce soit, il faut que l'autre déclare : je ne suis pas sûre que votre ex soit bien d'accord pour accepter de déclarer des sommes dont elle ne dispose pas .

A voir si vos enfants , eux, veulent déclarer cela sur leur avis d'imposition ou se rattacher avec vous, parce qu'ils sont majeurs, ils font ce qu'ils veulent .

En résumé, en voulant faire à votre sauce, vous avez clairement nui à vos intérêts ...